

CHARTRE POUR L'ACCESSIBILITE ET L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

❖ **NOS OBJECTIFS**

Dans le cadre de notre démarche d'égalité et d'équité, nous avons à cœur d'être engagés dans une démarche d'amélioration continue et d'accessibilité pour tous à nos actions.

La loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005 (décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006) traduit l'obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation (conditions d'entrée et de traitement) aux besoins liés aux handicaps : Adaptation des supports pédagogiques, mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation...

❖ **NOS ENGAGEMENTS**

- ⇒ Veiller à l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- ⇒ Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles en fonction des besoins.
- ⇒ Offrir un accompagnement interne via la référente Handicap Psychologue du travail et la mobilisation des intervenants ou partenaires : accueil, suivi personnalisé, informations, conseils...
- ⇒ Communiquer en ligne, par affichage interne et lors de nos propositions d'actions sur l'accessibilité pour tous.

❖ **NOTRE PROCESS TH**

➡ **Analyse du besoin, positionnement et accueil individualisé de la personne en situation de handicap**

Une rencontre est proposée par la référente interne, avec la personne concernée et le prescripteur éventuel, en vue :

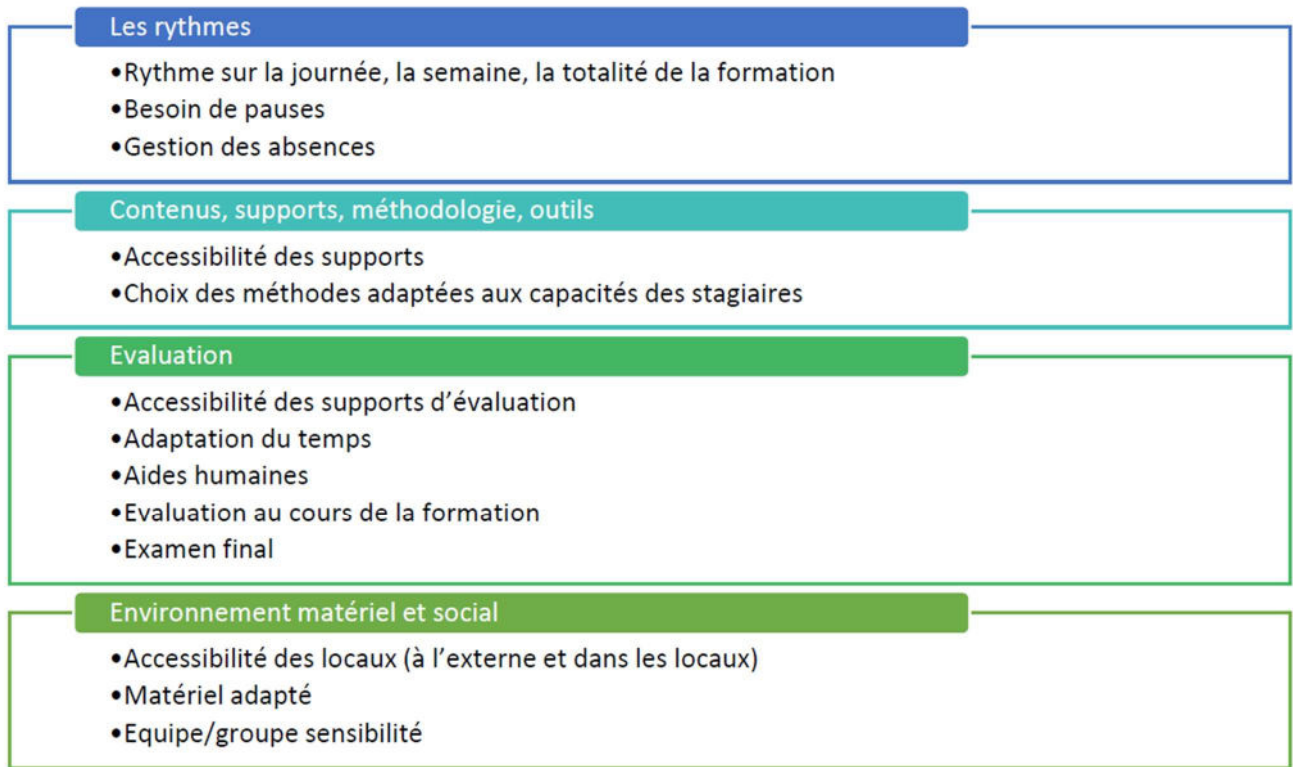
- d'analyser les attentes et adaptations potentielles à envisager au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires à un bon déroulement du parcours. (art. D.323-10-1 du Code du Travail).
- de fixer ensemble les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures.
- d'étudier la faisabilité des aménagements raisonnables : adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...), matérielles (aides techniques...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) selon la spécificité de son handicap.

➡ **Mise en œuvre de la formation**

La référente veille tout au long de la formation à anticiper les éventuelles difficultés en lien avec le handicap qui pourraient survenir.

Elle s'appuie si besoin sur des structures ressources repris ci-dessous dans la liste des partenaires du territoire et organise des bilans intermédiaires éventuelles selon la durée de l'action) et un bilan final entre les parties prenantes.

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques (source Agefiph) :



➔ Réalisation d'un bilan de formation et mise en place des relais

Le bilan se déroule sur la base d'informations objectives, dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité de l'état de santé de la personne : déroulement pédagogique, environnement périphérique (aménagement, transport...), adaptations, acquis de la formation, etc...

Il permet de garder trace des progrès et des axes de vigilance, en vue d'éviter les ruptures dans la poursuite du parcours.

➔ Liste des partenaires du territoire :

- ⇒ Pour vous informer sur les moyens financiers d'aide à l'insertion :
 - L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) dans le privé et en milieu ordinaire de travail - 27bis rue Vieux Faubourg - 59000 Lille - 0 800 11 10 09
- ⇒ Pour recevoir des informations ou bénéficier d'un accompagnement adapté favorisant l'accès et le maintien dans un emploi durable : ex. : Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS).



- Emploi et Handicap Grand Lille, regroupant le réseau Cap Emploi et les services du SAMETH départemental [Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés] - 23 Chemin du Moulin Delmar - 59700 Marcq-en-Barœul - 03 59 31 81 31
- La MDPH [Maison départementale pour les Personnes Handicapées] - 21 Rue de la Toison d'Or - 59650 Villeneuve-d'Ascq - 03 59 73 73 73
- Le pôle Santé au travail (médecine du travail) - 22 centres sur le Nord.

✧ Ressources en ligne

- Les sites web des acteurs ci-dessus et la consultation du PRITH (Plan Régional d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés).
- Les sites :
 - <https://glossaire.handicap.fr>
 - <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>
 - <https://www.ars.sante.fr> (Agence Régionale de Santé)
 - <https://drees.gouv.fr> (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
 - <https://www.handicap-parlons-en.com/les-lieux-de-representation-pour-les-handicapes.html>
 - <http://www.fiphfp.fr> (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)



CENTRE DE FORMATION ET DE BILANS DE COMPETENCES



51 Boulevard de Valmy – 59650 Villeneuve d’Ascq
Tél : 03.20.47.42.79 / Mail : contact@facei.fr
Site internet : www.facei.fr

Contact:

Christèle Fourcroy – 06.70.87.58.56 – Référente Handicap. Psychologue du travail.